

Transparence pour les démarches concertées au titre de l'Accord de Paris

*Guide pour décrypter les liens entre
l'Article 6 et l'Article 13*

housseem.belhouane@citepa.org

25 février 2026

Objectifs du projet

Contexte

- Méthodologies et outils ICAT sur tous les aspects de la transparence climatique (atténuation, développement durable, finance climat...)
- Fort besoin des pays francophones de pouvoir **disposer des guides ICAT en français**
- Le Citepa a été mandaté par l'ICAT pour traduire 6 guides de l'anglais au français et mettre en place des activités pour participer à la diffusion de ces guides auprès des acteurs concernés

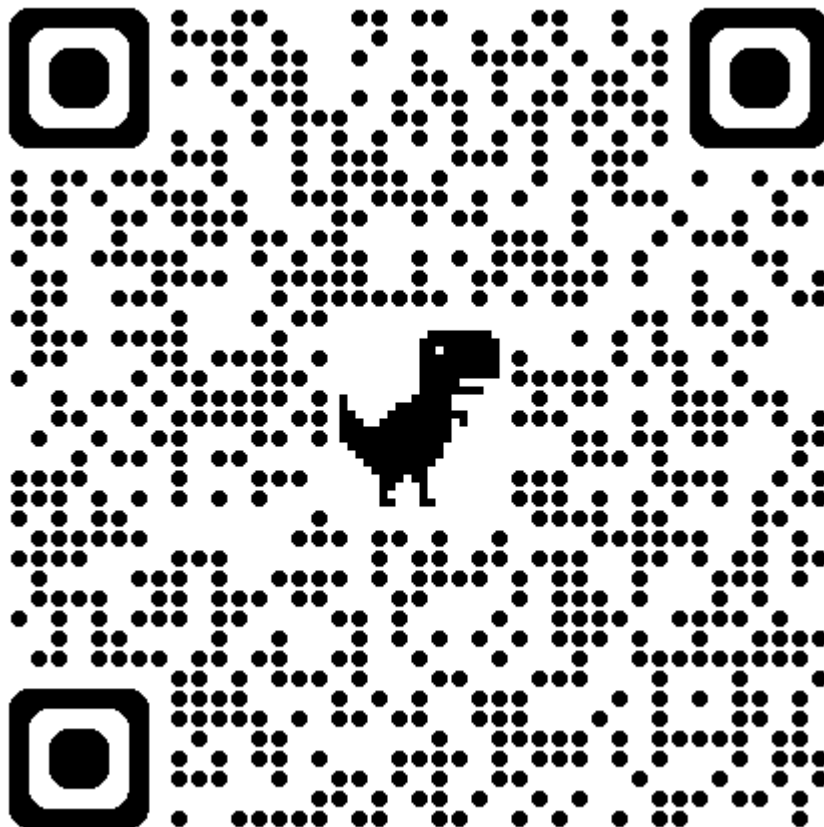
Liste des guides qui sont traduits par le Citepa

- Guide sur la Transparence en matière de Finance Climat
- Guide de suivi des Transitions Justes
- Guide méthodologique en matière de développement durable
- Guide sur l'implication des parties prenantes
- Guide méthodologique concernant le secteur de l'agriculture
- **Guide sur les liens entre les Articles 6 et 13 de l'Accord de Paris**

Agenda

Heure	Thématique	Modération
15:00 - 15:05	Accueil des participants et introduction (rappel des objectifs du projet et des guides traduits)	Julien Vincent, Responsable du département Atténuation et Adaptation à l'international et chef du projet de traduction et dissémination des guides ICAT, Citepa
15:05 - 15:15	Discours d'ouverture	Henning Wuester, Directeur, ICAT
15:15 - 15:20	Présentation générale du guide (objectifs, structure)	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
15:20 - 15:35	Vue d'ensemble de l'Article 6	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
15:35 - 15:40	Q&A - Vue d'ensemble de l'Article 6	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
15:40 - 15:55	Liens entre l'Article 6 et l'Article 13	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
15:55 - 16:00	Q&A - Liens entre l'Article 6 et l'Article 13	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
16:00 - 16:20	Panel pays : Préparer les prérequis de transparence de l'Article 6 et aligner la planification nationale avec les stratégies de mise en œuvre des CDN	-Sénégal : El Hadji Libasse BA , Président du Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) du Sénégal Conseiller Technique du Directeur d'Enda Energie -Maroc : Ihssane El Marouani, Facilitatrice Pays-NDC Partnership -Côte d'Ivoire : Philippe KUMASSI, Coordonnateur BTR Côte d'Ivoire
16:20 - 16:25	Q&A - Général	Housseem Belhouane, Expert Transparence et Accords de Paris, Citepa
16:25 - 16:30	Mots de clôture	Julien Vincent, Responsable du département Atténuation et Adaptation à l'international et chef du projet de traduction et dissémination des guides ICAT, Citepa

Téléchargez le guide dès maintenant !



https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2026/02/ICAT-Guide-Article-6_Francais.pdf



Discours d'ouverture – Henning Wuester

Agenda



1 – Présentation générale du guide

2 – Vue d'ensemble de l'Article 6

Session Q&A

3 – Liens entre l'Article 6 et l'Article 13

Session Q&A

4 – Panel pays

5 – Discussion ouverte et Q&A général



Présentation générale du guide – Objectifs et structure

- Accompagner les pays dans l'exploration des opportunités offertes par la mise en œuvre des activités visées à l'Article 6 de l'Accord de Paris et, en particulier, à comprendre les exigences connexes en matière de rapportage et de comptabilisation
- Première version (en anglais) publiée en 2023

MAIS

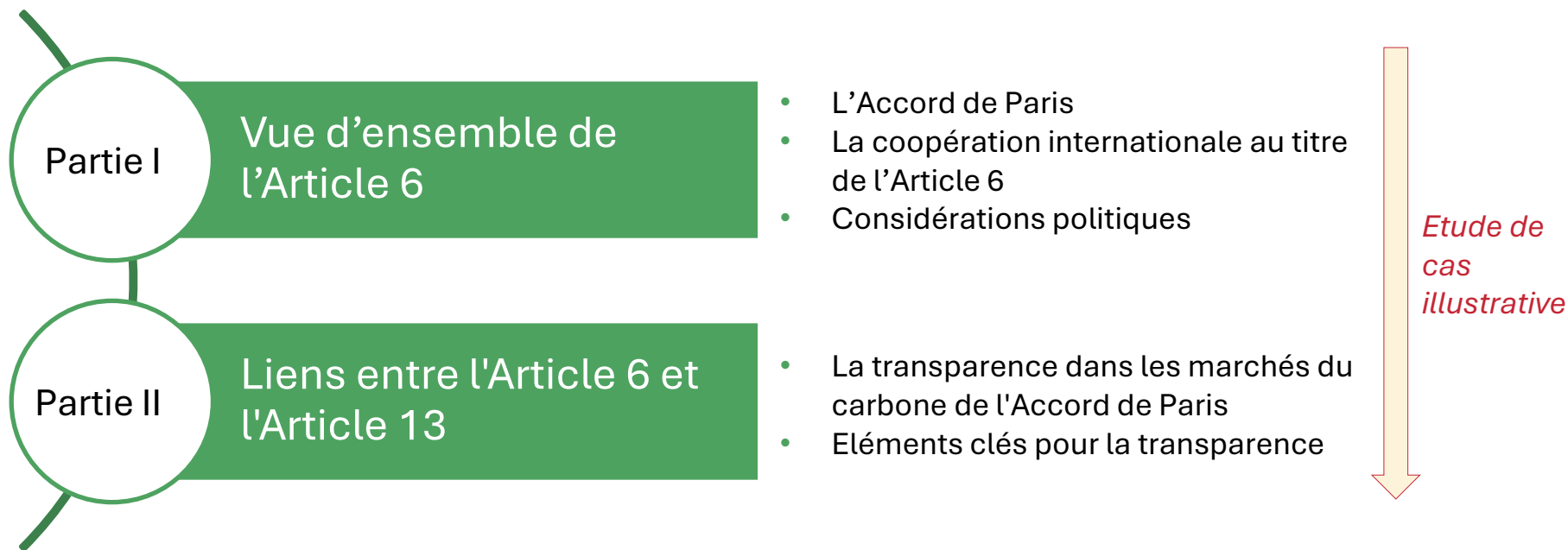
- Des avancées significatives lors des COP28 (Dubai, 2023) et COP29 (Bakou, 2024) et ajustements marginaux à la COP30 (Belém, 2025)
 - La présente version (janvier 2026) est une version **en français** et **actualisée** du guide intégrant ces derniers développements
- > Mettre à disposition des pays les orientations les plus récentes pour la mise en œuvre des activités relevant de l'Article 6, en cohérence avec le cadre de transparence renforcé (CTR).

Que contient ce guide ?

- Une **vue d'ensemble** des options de coopération internationale prévues par l'Article 6 pour la mise en oeuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN) ;
- Les **modalités de participation** aux différentes activités de l'Article 6, les considérations politiques majeures, ainsi que les principaux avantages et risques ;
- Les **obligations de transparence** relative à l'Article 6 et leur articulation avec le cadre de transparence renforcée prévu par l'Article 13 ;
- Une **étude de cas illustrative** sur la mise en oeuvre de l'Article 6 au Ghana.

A qui s'adresse ce guide ?

- Principalement aux **décideurs politiques** et au **personnel technique** des **pays en développement**, en couvrant à la fois les aspects de gouvernance et les exigences techniques.



+ de nombreux compléments en fin de guide : **synthèse des dernières COP**, **matériel technique**, **étude de cas**



Vue d'ensemble de l'Article 6



Nouveau paradigme: 1er accord universel sur le climat

Objectif : maintenir le réchauffement sous la limite des 2 °C et si possible 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Principe: tous les pays s'engagent à réduire leurs émissions de GES et fixent leurs propres objectifs, en fonction de leurs capacités, qui doivent être communiqués par le biais des contributions déterminées au niveau national (CDN).

L'agrégation des CDNs donne le bilan global et sa trajectoire actuelle

Cycles de 5 ans pour rehausser l'ambition de l'action en faveur du climat jusqu'à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

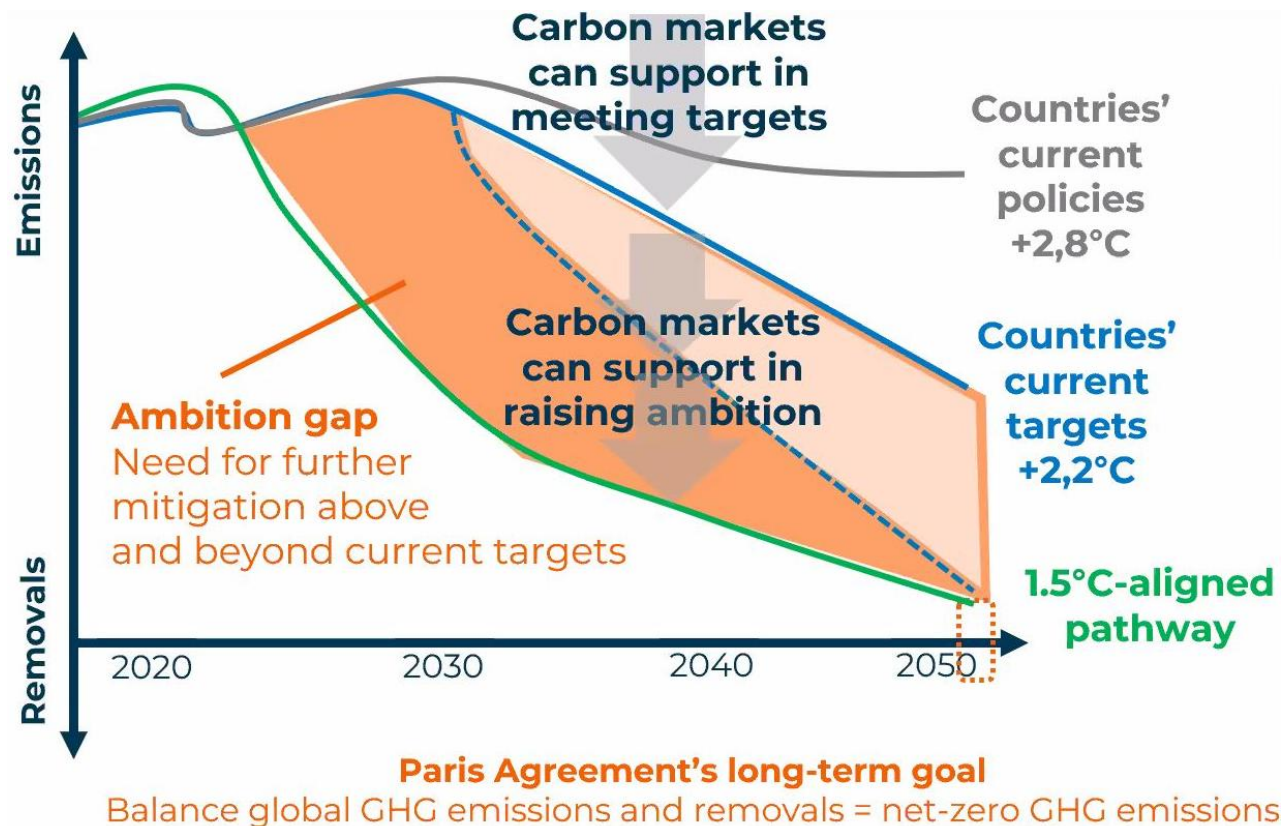
L'article 6 fournit un cadre permettant aux pays de coopérer volontairement à la mise en œuvre de leurs CDNs, **Et** au secteur privé et aux organisations internationales d'apporter un soutien financier pour atteindre ces objectifs.





Importance de l'article 6 pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris

- La phase post-bilan mondial renforce le rôle stratégique de l'Article 6 pour rehausser l'ambition, mobiliser des financements et soutenir la mise en œuvre des CDN.



Source : Perspectives climate group



A quels objectifs répondent les mécanismes de l'article 6?



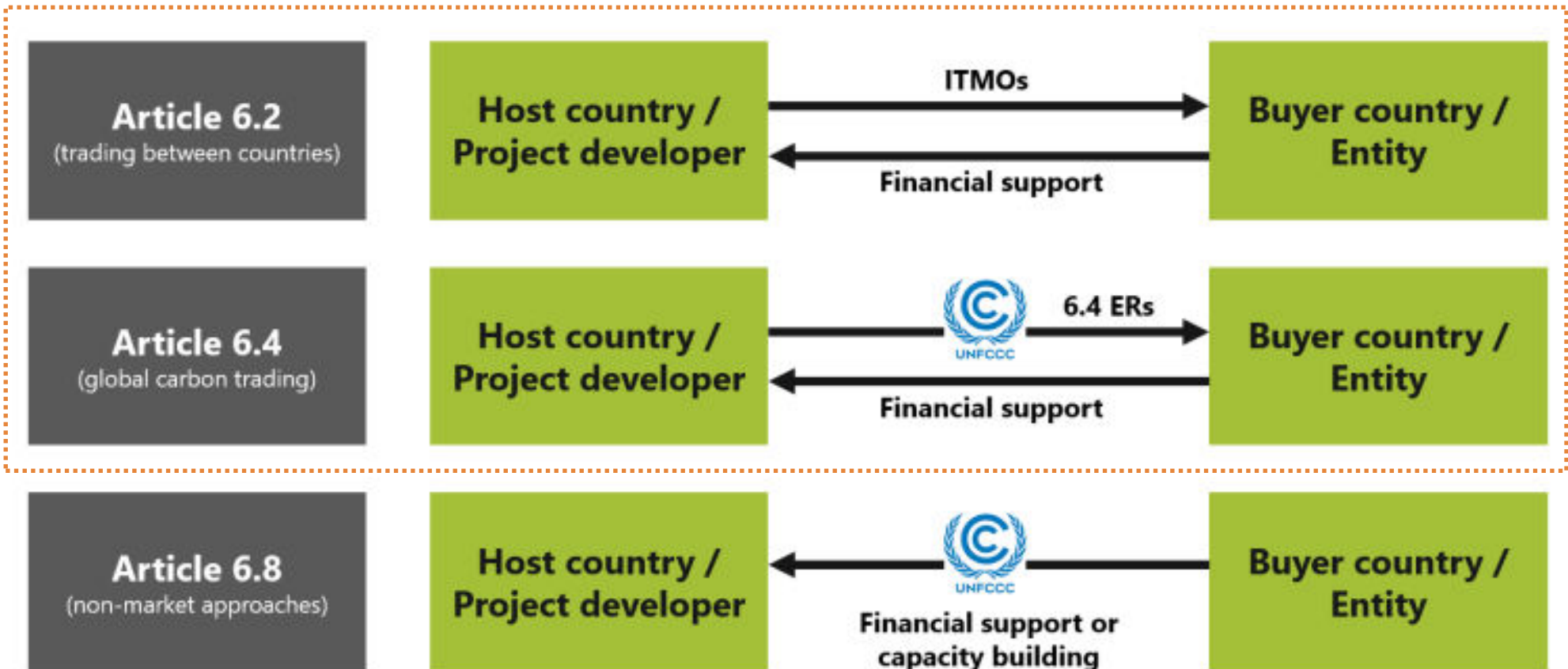
L'utilisation des mécanismes de marché de l'article 6 peut réduire le coût global de la mise en œuvre des CDN **de plus de 50 %** en orientant de manière flexible les financements vers les mesures d'atténuation les plus rentables (IETA 2019) ¹.

(1) Jae Edmonds and others, “”, International Emissions Trading Association, University of Maryland, and Carbon Pricing Leadership Coalition, Washington, DC (2019).



Différentes options de coopération

Mécanismes de marché générant des crédits carbone



Source : PEEB



Différentes options de coopération

Mécanismes de marché générant des crédits carbone

Article 6.2 Démarches concertées

- Principe : Le **pays hôte** transfère des **résultats d'atténuation (ITMO)** au **pays acheteur** à travers un **accord bilatéral**.
- Les règles d'application sont à décider conjointement dans l'accord bilatéral
- Définit un **cadre comptable** et un ensemble de principes visant à garantir l'intégrité environnementale lors de la coopération internationale pour **réaliser les CDN** par le **transfert de résultats d'atténuation**.
- Crédits générés: **Résultats d'atténuation (MO)**, --> ITMOs (Internationally Transferred Mitigation Outcomes)

Article 6.4 Mécanisme de crédit (PACM)

- Mécanisme **centralisé** sous l'égide de la CCNUCC.
- Projets couverts: [**projets MDP en transition**] + [**nouveaux projets A6.4**]
- Offre aux entités des **secteurs privé et public** la possibilité de développer des projets de réduction et d'absorption des émissions tout en générant des crédits carbone échangeables.
- Crédits générés : **Réductions d'émissions au titre de l'Article 6.4** ou **A6.4ER**.
- Crédits générés: 2% annulés (OMGE) + 5% transférés vers le Fonds Adaptation
- A6.4 ER autorisés et transférés --> ITMOs (6.4)

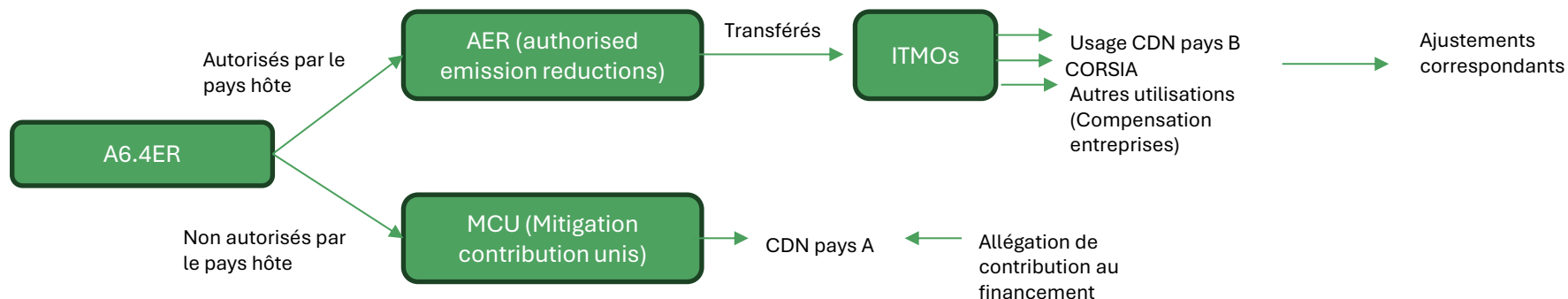
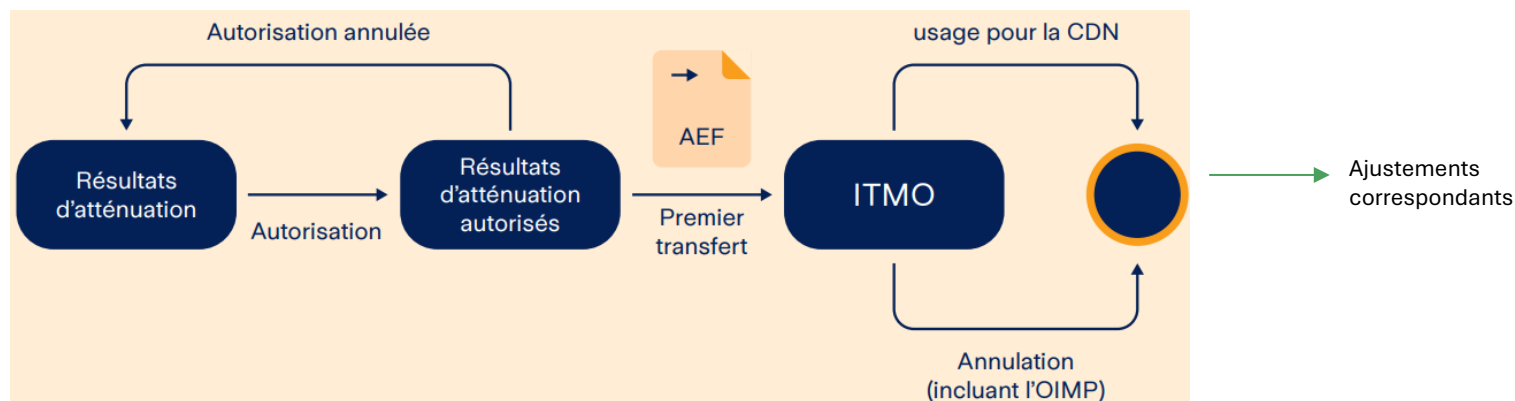
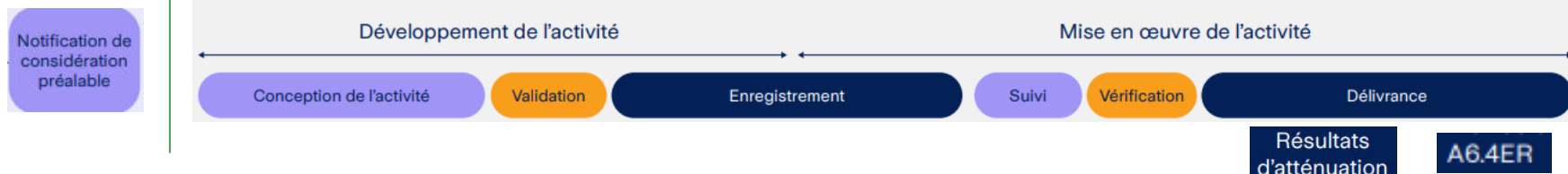
Article 6.8 Démarches non fondées sur le marché

- Promeut des formes de coopération qui ne reposent ni sur des échanges financiers ni sur le transfert de résultats d'atténuation.
- Objectif de favoriser le développement durable et de soutenir l'atténuation et l'adaptation au moyen d'initiatives telles que le **renforcement des capacités**, le **transfert de technologies** et la **coordination des politiques publiques**.

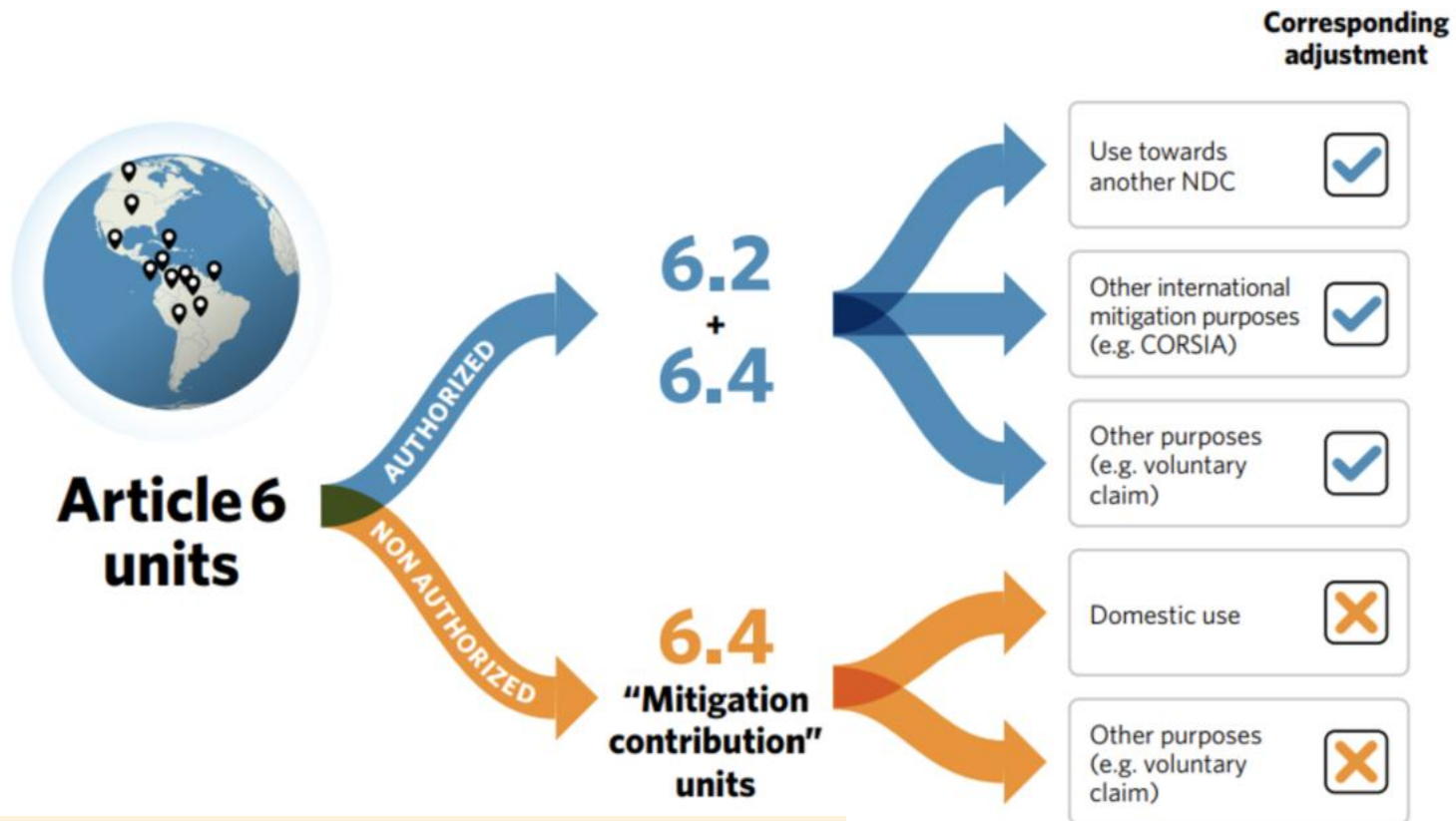
Cycle des crédits carbone générés dans les mécanismes de l'Article 6



Etape 0 (6.4)



Options d'utilisation des résultats d'atténuation générés



734 MtCO₂e la demandes d'ITMO jusqu'en 2030 :

- Demande pays acheteurs (CDN): 219 MtCO₂e
- Demande CORSIA: 515 MtCO₂e

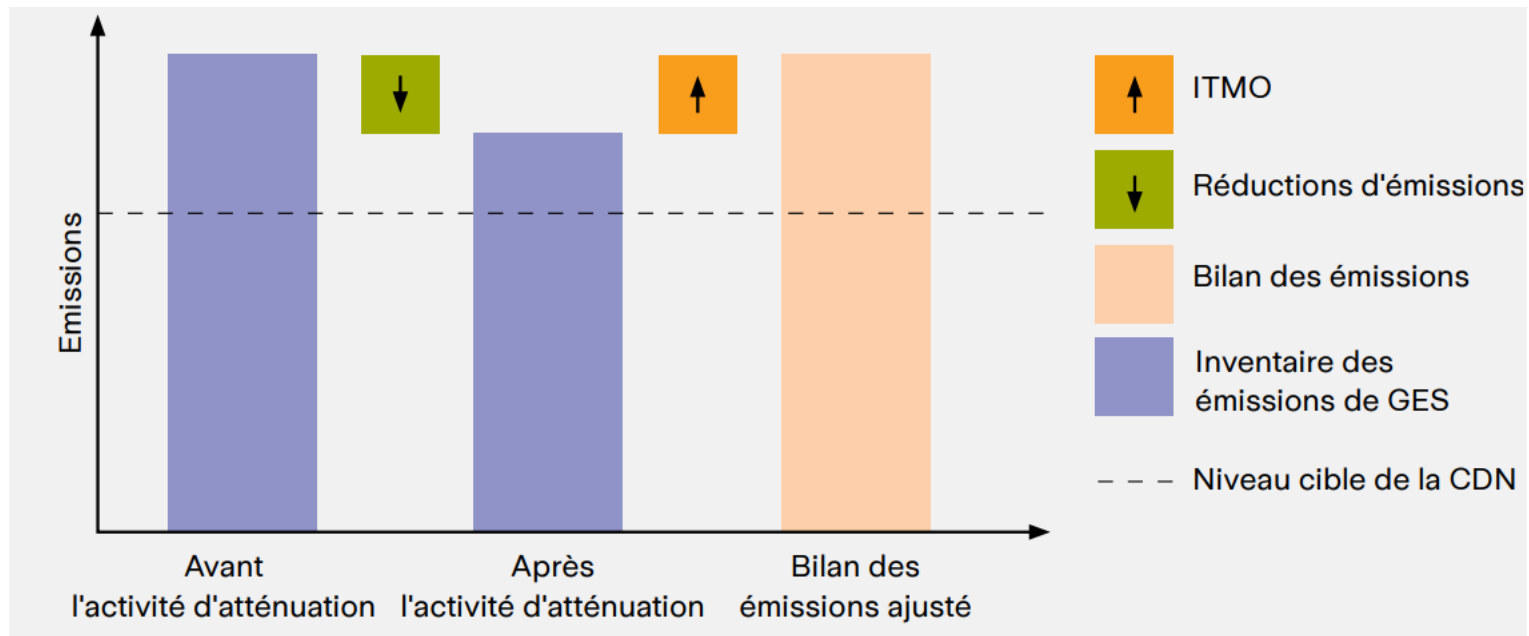
Source : The Nature Conservancy, 2023

Source : The Nature Conservancy



AJUSTEMENT CORRESPONDANT = Refléter dans le bilan des émissions du pays transférant et du pays acquéreur le transfert des ITMOs afin d'éviter le double comptage pour la réalisation des CDN.

Ajustements correspondants pour le pays procédant au transfert



NB : l'ajustement correspondant est effectué séparément de l'inventaire des émissions de GES, dans la table CTF 4/Rubrique « **Bilan des émissions** » qui sera utilisé pour évaluer la réalisation de la CDN.

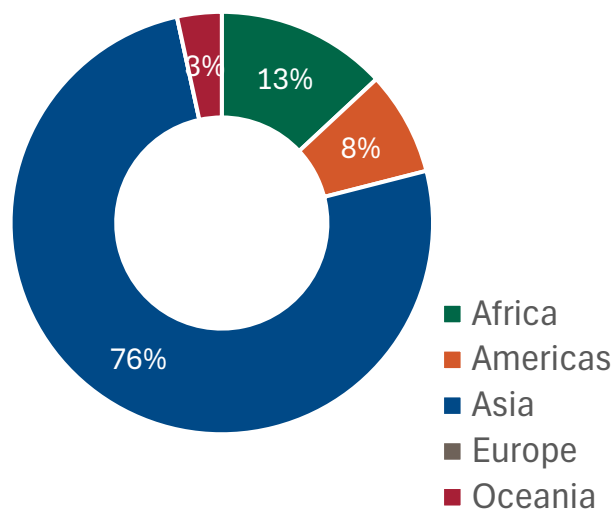


Etat des lieux

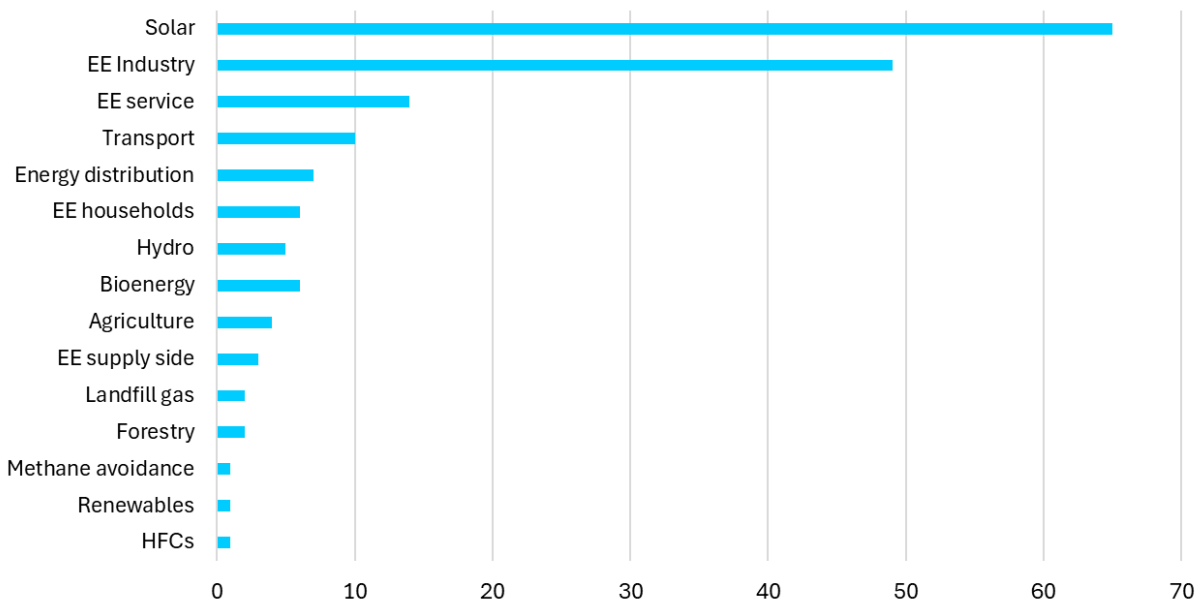
Article 6.2 Démarches concertées

- 41 approches coopératives
- 108 accords bilatéraux signés: 11 pays acheteurs et 57 pays hôtes (Japan: 31; Singapore: 28; Suisse: 20)
- 176 projets article 6.2 (dont 147 relèvent du mécanisme de crédit conjoint (JCM) du Japon)
- Quantité d'ITMOs transférés
- Prix ITMO: confidentiels et négociés bilatéralement. Le Japon a contracté 0,127 million de crédits à un prix moyen de **36 USD/tCO₂e**. La Fondation KliK en Suisse : a déclaré avoir contracté 8,7 millions de crédits à un prix moyen de **23,5 USD/tCO₂e**.

Number of pilot projects by host region



Number of projects by type (including JCM)



Source: Article 6 Pipeline, UNEP-CCC, février 2026

Mécanismes de marché de l'Article 6 : PACM



Etat des lieux

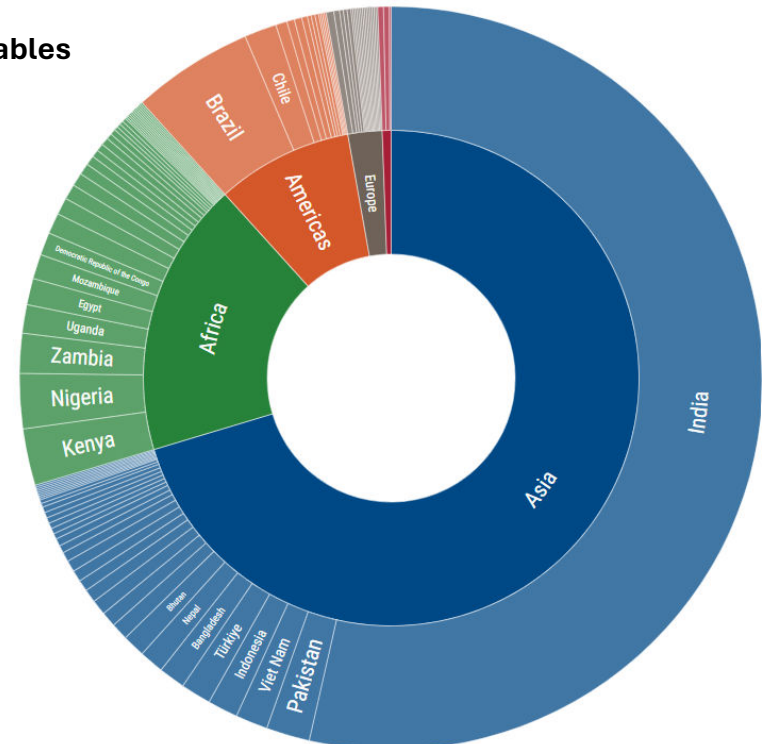
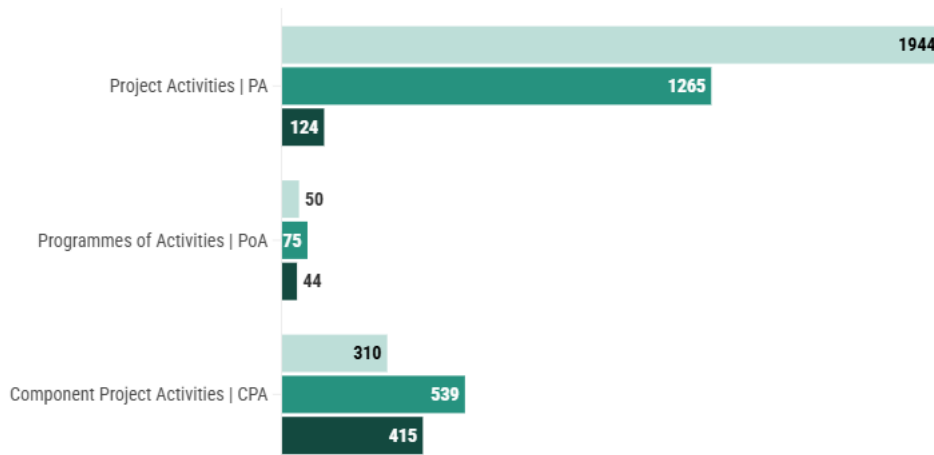
Article 6.4 Mécanisme de crédit

- **Arrangements nationaux:** 121 Parties (61%) ont mis en place une autorité nationale désignée
- 49 Parties (25%) ont soumis une Participation Requirements form (types d'activités, contribution au développement durable)
- **Demandes de transition MDP:** 1 389 activités de projet (PA), 119 programmes d'activités (PoA) et (avec ces PoA) 954 activités de projet composantes (CPA) → 977 Million tCO2e en cumulé (**300 Million tCO2e par an**), ≈63% du potentiel des réductions éligible à la transition
- **Notification préalable:** 1,122 notifications d'activités de projets soumises, **1037 Million tCO2e/an**

Notifications préalables

Demandes de transition MDP

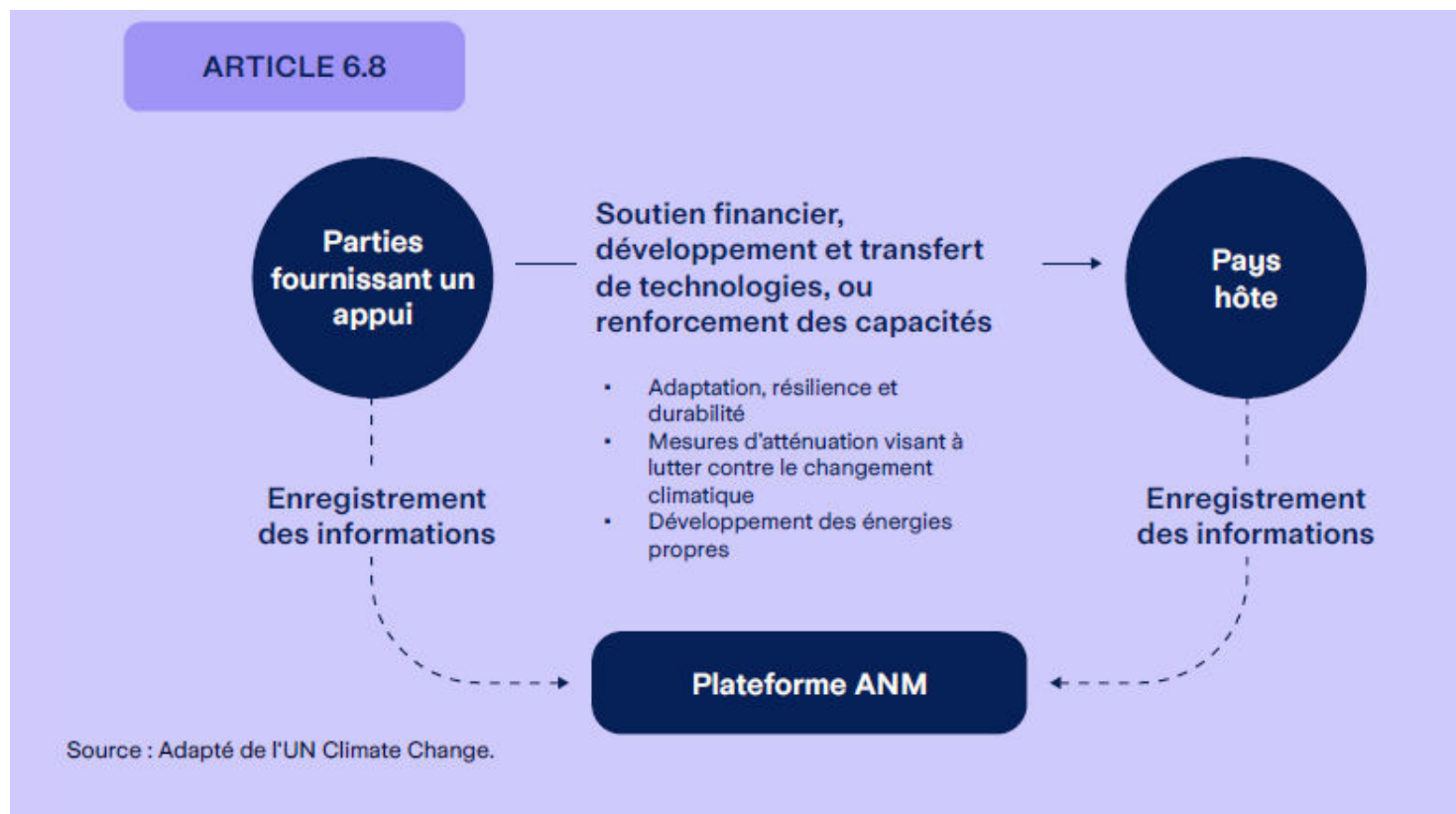
Eligible (no request) Transition request Approved by host Party



Source: Article 6 Pipeline, UNEP-CCC, février 2026

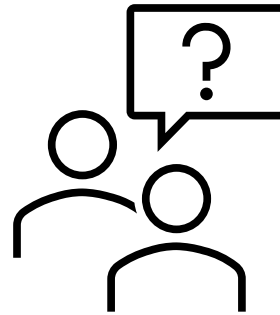
Participation à l'Article 6

Article 6.8 : Démarches non fondées sur le marché





Avez-vous des questions/réactions?



3 Exigences de transparence – liens avec l’Article 13

Participation à l'Article 6



Conditions de participation

ARTICLE 6.2

Être Partie à l'Accord de Paris

Avoir établi, communiqué et maintenu sa CDN

Sa participation contribue à la mise en œuvre de sa CDN et de sa stratégie de développement à faibles émissions à long terme, s'il en a présenté une, ainsi qu'aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris.

Avoir soumis le rapport national d'inventaire le plus récent

Avoir mis en place des dispositions pour **autoriser** l'utilisation des ITMO en vue de la réalisation des CDN.

Avoir mis en place des dispositions pour **suivre (registre)** les ITMO

ARTICLE 6.4

Avant de participer

Mettre en place une autorité nationale désignée et communiquer cette désignation au Secrétariat et au SB

Indiquer au SB le type d'activités (secteurs) visées à l'article 6.4 qu'il envisagerait d'approuver

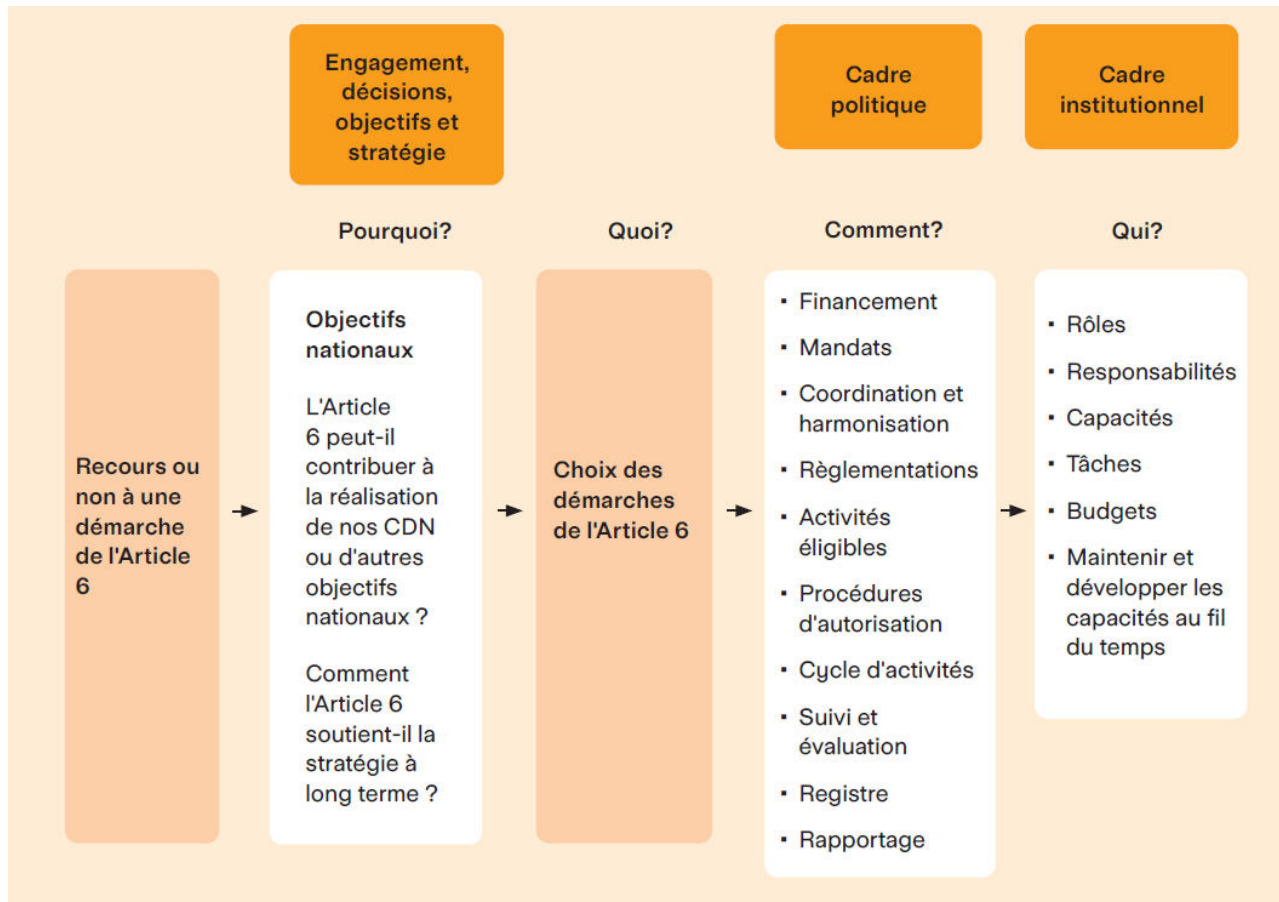
Indiquer au SB comment la participation au mécanisme contribue au développement durable

Optionnel

Peut spécifier des approches de baseline (plus conservatrices) et des périodes de créditing.

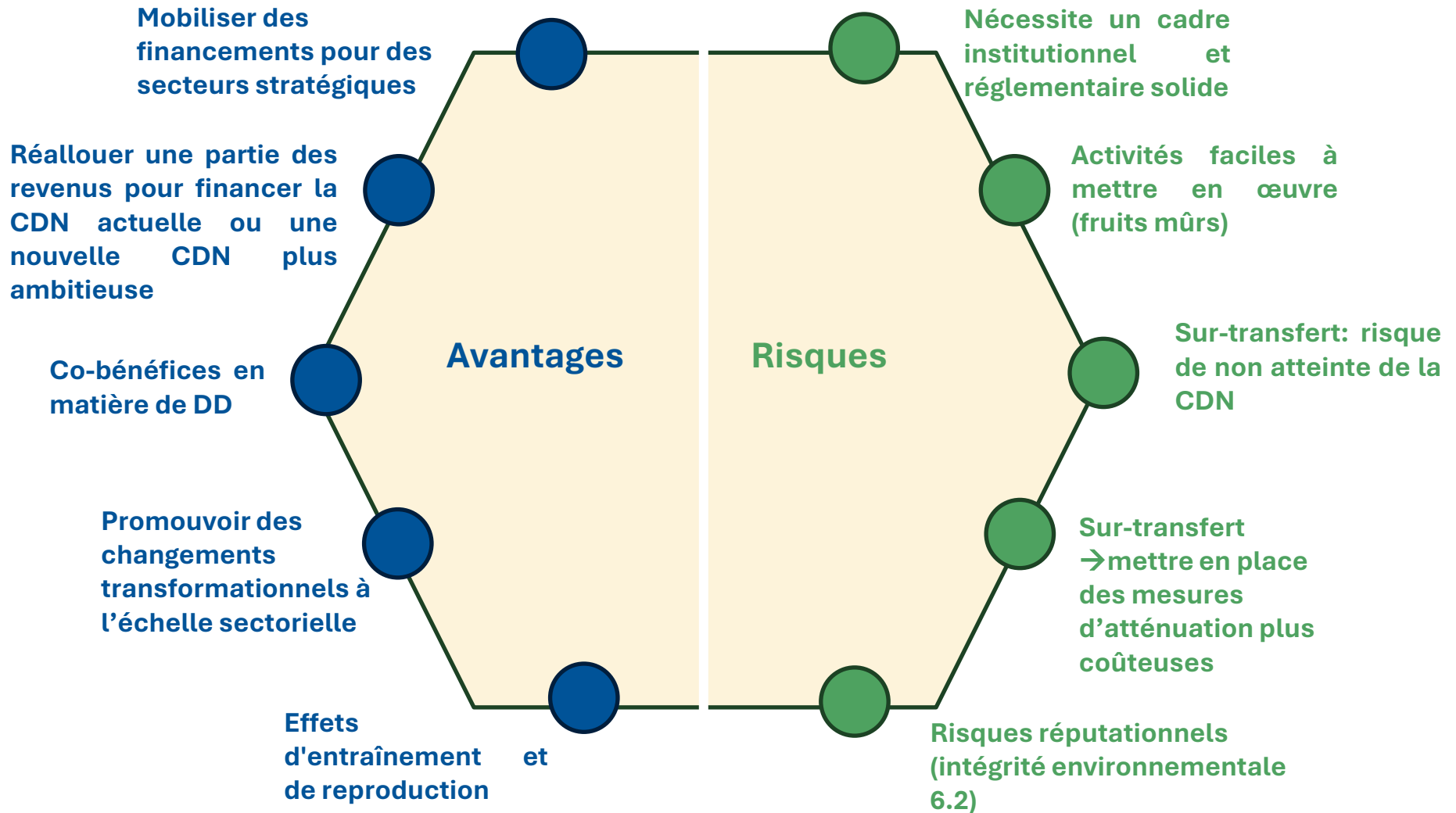


Stratégie et étapes de participation à une démarche de l'Article 6



Participation à l'Article 6

Opportunités et risques à considérer pour un pays transférant



Exigences de transparence-Article 6.2



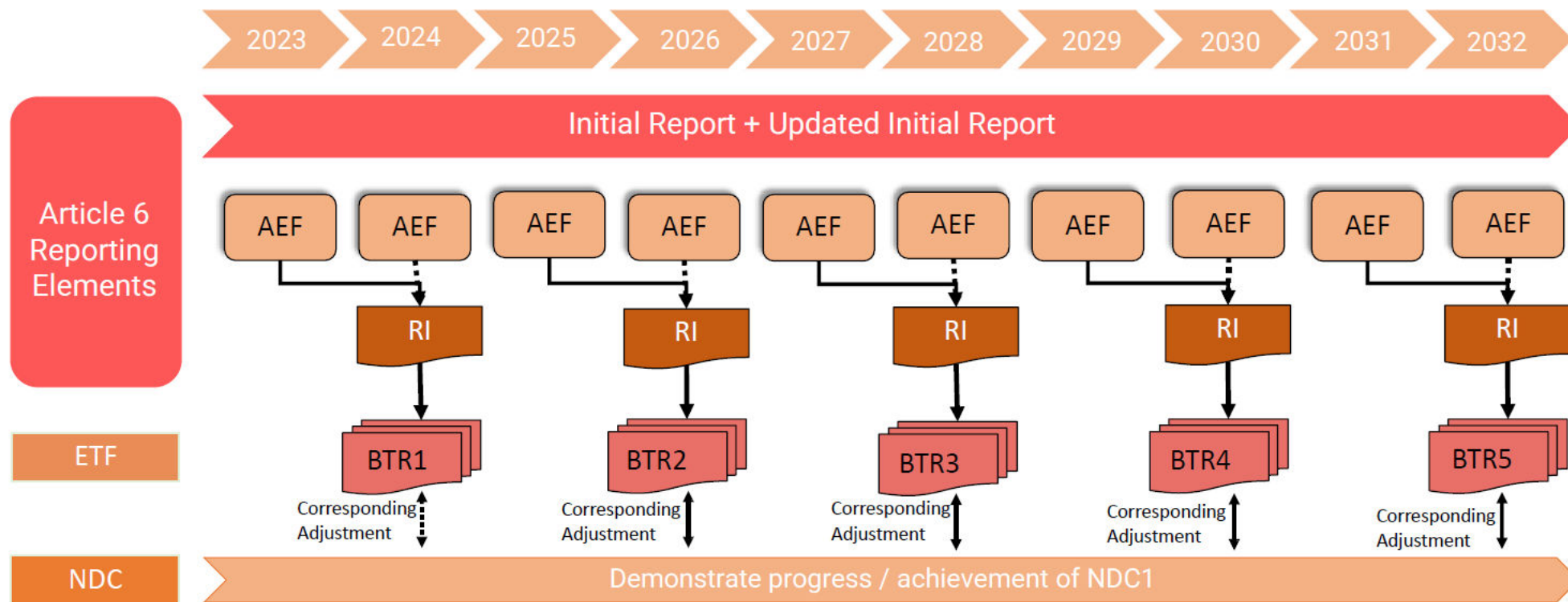
Lorsqu'une partie **décide de participer** à une approche coopérative

Lorsqu'une partie **met en œuvre** l'approche coopérative(Autoriser, premier transfert, utilisation, ...)

	RAPPORT INITIAL	INFORMATIONS ANNUELLES	INFORMATIONS REGULIERES
Quoi	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des conditions de participation • Description de la CDN • Informations comptables • Approche coopérative 	Informations quantitatives sur les ITMO, y compris l'autorisation, le transfert, l'utilisation, l'annulation, etc. et les informations connexes	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'approche coopérative • Informations sur chaque approche coopérative • Informations annuelles (ITMO, CA,...)
Quand	Au plus tard à la date d'autorisation ITMO (ou en conjonction avec le prochain BTR dû)	Au plus tard le 15 avril de chaque année	Au plus tard le 31 décembre tous les deux ans dans le cadre du BTR
Comment	Plan du rapport initial(Décision 6/CMA.4, annexe V)	Format électronique convenu (AEF) , → 5 tables	Annexe IV du BTR + Résumé structuré CTF 4 (Décision 5/CMA.3, annexe II)
Où	CARP (plateforme centralisée de comptabilisation et de rapportage)	Base de données Article 6	Portail de soumission

Exigences de transparence

Cycle de rapportage (Article 6.2)



Source : UNFCCC



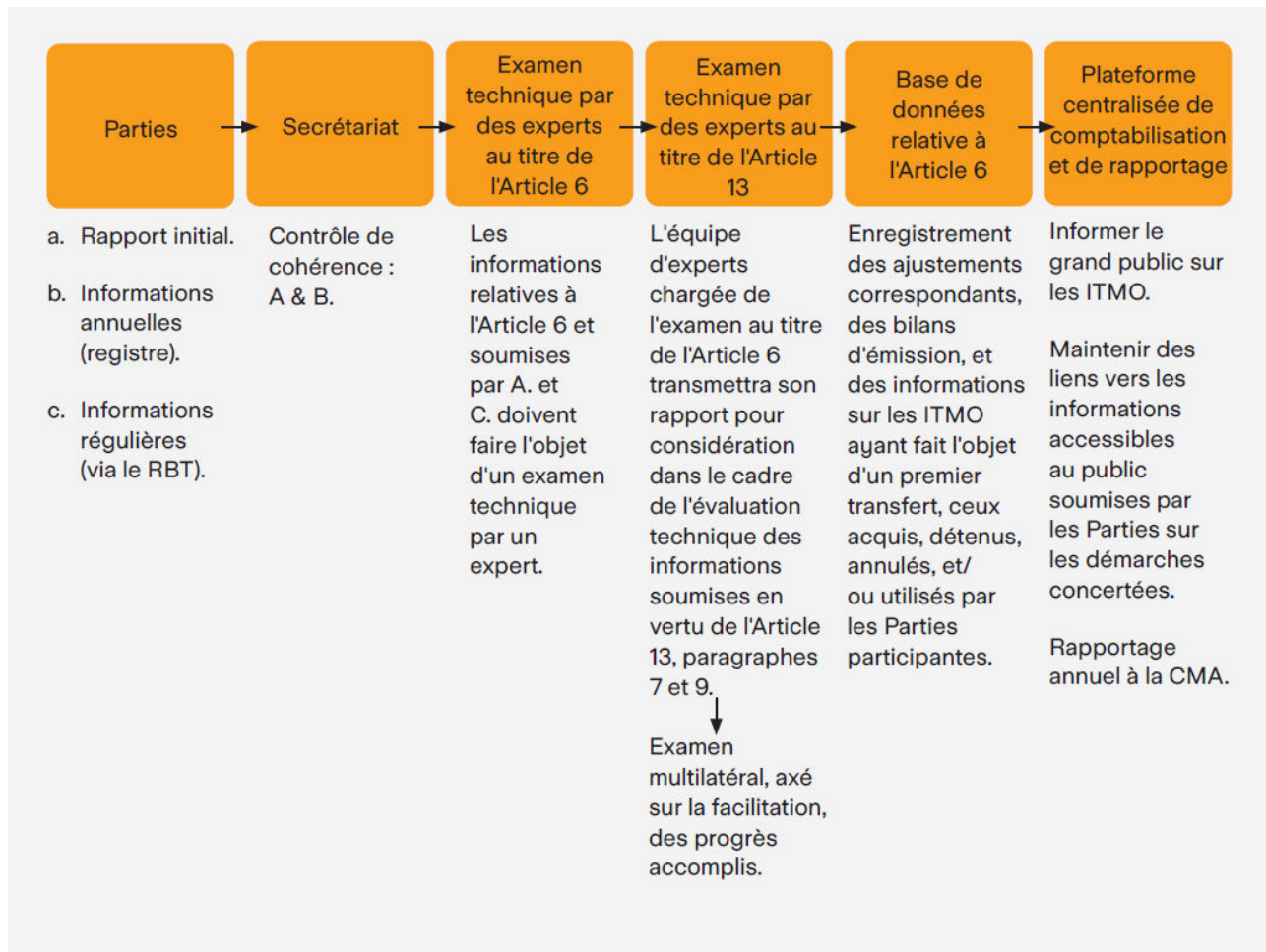
Le suivi des ITMOs de l'Article 6 est une composante clé du suivi de la CDN

Exigences de transparence

Processus de rapportage pour l'Article 6.2



Initiative for
Climate Action
Transparency





Exemple de rapportage des ajustements correspondants dans le résumé structuré (BTR)

Exemple : Un pays ayant une CDN “single-year target” (cible sur une seule année) participe à l'article 6.2 et a transféré les ITMO suivants : 100 ITMO résultant de l'atténuation réalisée au cours de l'année 1 de la CDN ; 150 ITMO - année 2 du CDN ; et 200 ITMO - année 3 du CDN. Aucun ITMO n'est utilisé (tous les ITMO sont mesurés en tCO₂eq)

Inventaire



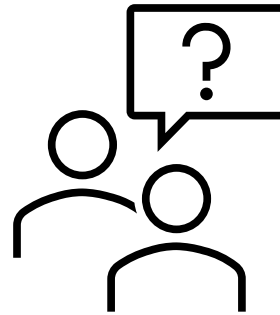
	Méthode AC: approche par moyenne		
	Période de mise en œuvre de la CDN		
	Année 1	Année 2	Année 3
Émissions et absorptions annuelles couvertes par la CDN	X1	X2	X3
Quantité annuelle d'ITMO transférées pour la première fois	100	150	200
Quantité annuelle d'ITMO utilisées	0	0	0
Quantité annuelle nette d'ITMO	100	150	200
	(100-0)	(150-0)	(200-0)
Quantité cumulée d'ITMO, divisée par le nombre d'années écoulées pendant la période de mise en œuvre de la CDN	100	125	150
	(100/1)	(100+150/2)	[(100+150+200)/3]
Total des ajustements quantitatifs correspondants	100	125	150
Bilan annuel des émissions	X1+100	X2+125	X3+150



- La phase post-bilan mondial renforce le rôle stratégique de l'Article 6 pour rehausser l'ambition, mobiliser des financements et soutenir la mise en œuvre des CDN.
- L'Article 6 doit être pleinement intégré au cadre national de transparence et aux systèmes de suivi des CDN.
- Le suivi des ITMO dans un registre (registre national, un registre tiers ou registre international géré par la CCNUCC) est nécessaire pour se conformer aux exigences d'une comptabilité solide et pour éviter le double comptage.
- Les transferts d'ITMO ont un impact sur les CDN et doivent être intégrés, tout comme les ajustements correspondants, dans le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN.
- Les dispositifs Article 6 (autorisation, suivi, registre, ...) doivent être étroitement interopérables avec les systèmes nationaux de suivi des CDN.
- La participation à l'Article 6 repose sur des cadres réglementaires, institutionnels et techniques clairs, définissant les rôles, responsabilités et autorités compétentes.
- Des systèmes de transparence robustes renforcent l'intégrité environnementale, la crédibilité internationale et l'attractivité du pays dans les coopérations internationales.



Avez-vous des questions/réactions?



4

Panel pays : Préparer les prérequis de transparence de l'Article 6 et aligner la planification nationale avec les stratégies de mise en œuvre des CDN



Questions:

- Comment se préparer aux exigences de transparence liées à l'article 6 ?
- Comment garantir que la planification nationale au titre de l'article 6 soit stratégiquement alignée sur la stratégie qui sous-tend les CDN ?



El Hadji Libasse BA

Président du Comité national sur les
changements climatiques (COMNACC) du
Sénégal et Conseiller technique du
directeur d'Enda Energie



Ihssane El Marouani

Facilitatrice Pays-NDC Partnership



Philippe Kumassi

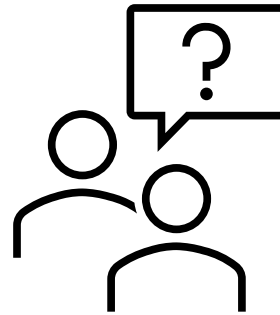
Coordonnateur BTS Côte d'Ivoire

5

Discussion ouverte et Q&A général



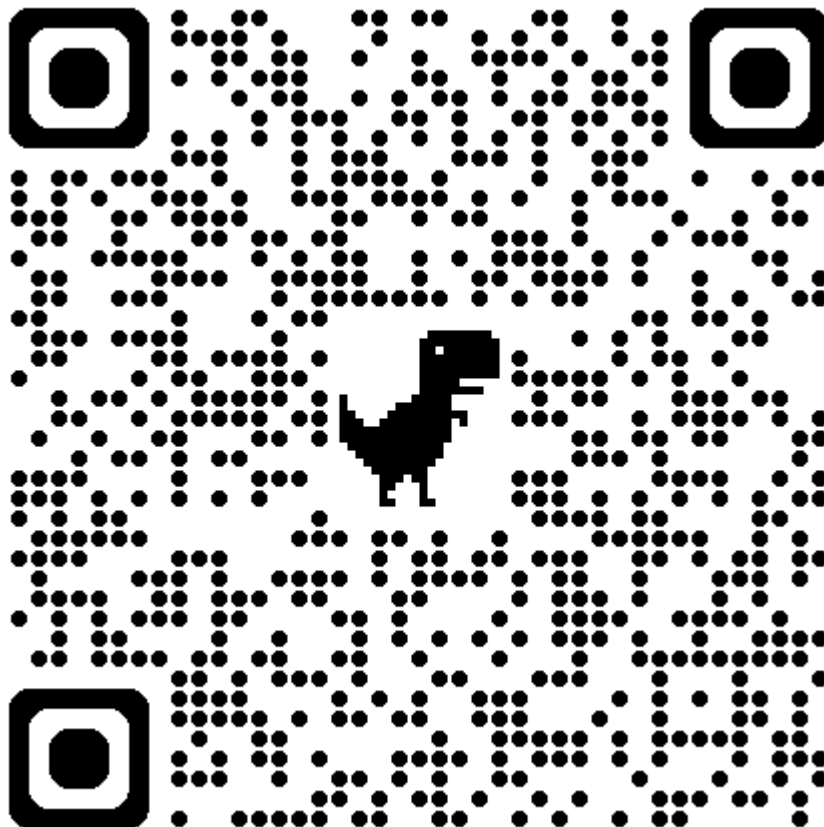
Avez-vous des questions/réactions?



Mot de clôture– Julien Vincent

Chef du projet de traduction et dissémination
des guides ICAT, Citepa

Téléchargez le guide dès maintenant !



https://climateactiontransparency.org/wp-content/uploads/2026/02/ICAT-Guide-Article-6_Francais.pdf

Merci pour votre attention !



houssem.belhouane@citepa.org

Le Citepa est une association qui guide les acteurs de la transition écologique en France et dans le monde.

Elle évalue l'impact des activités humaines sur le climat et la pollution atmosphérique. Elle produit des données de référence et développe des solutions pour favoriser la réduction des émissions, l'amélioration de la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique.

Notre équipe pluridisciplinaire participe à la construction d'un monde durable.



L'ICAT est légalement hébergée par l'UNOPS.



42 rue de Paradis
75010 Paris

01 44 83 68 83
infos@citepa.org

citepa.org